

Initiales du Président
01270
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
08 avril 2020 à 19h00, par visioconférence :**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours		
Maricourt	Robert Ledoux	
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	
Ville de Valcourt		Renald Chênevert
Lawrenceville	Derek Grilli	

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire et assiste à la séance par visioconférence.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie, assiste à la séance par visioconférence

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 19h38.

030-20-04-08 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance ordinaire tenue à huis clos et par visioconférence
3. Ratification des mesures mises en place relativement à la pandémie
4. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2020
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 6.2 Proposition de services professionnels pour l'entretien des réseaux d'alimentation en eau et l'inspection des bornes d'incendie des

Initiales du Président
01271
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- municipalités de Bonsecours, de Lawrenceville et du Canton de Valcourt pour l'année 2020
- 6.3 Entente prévoyant le maintien et la modification de l'entente constituant la RIPIV
 - 6.4 Mise à pied temporaire
 - 7. Incendie
 - 7.1 Interventions mars 2020
 - 7.2 Confirmation en poste de William Gorman
 - 7.3 Organigramme de la brigade
 - 7.4 Recrutement
 - 7.5 Permis de feu
 - 7.6 Collecte des résidus domestiques dangereux en 2020
 - 8. Période de questions
 - 9. Levée de la séance

ADOPTÉE

031-20-04-08 **SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

- ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;
- ATTENDU QUE les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020 et 418-2020 du 7 avril 2020 continuent de s'appliquer jusqu'au 16 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;
- ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

Initiales du Président
01272
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

**RAPPORT SUR LES MESURES MISES EN PLACE RELATIVEMENT À
LA PANDÉMIE**

La secrétaire déposé un rapport sur les mesures mises en place relativement à la pandémie. Les mesures qui ont été prises actuellement sont :

- Maintenir tous les services d'urgence à la population ;
- Restreindre l'accès au bureau administratif de la Régie;
- Offrir les services administratifs par téléphone ou par courriel ;
- Suspendre les services pour l'entretien des extincteurs ;
- Suspendre les services d'inspections et les visites préventives à domicile ;
- Favoriser le télétravail ;

032-20-04-08 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2020**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 11 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

033-20-04-08 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

ADMINISTRATION

034-20-04-08 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES
PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 08 avril 2020, totalisant une dépense de 15 898.86 \$, a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de mars 2020 une dépense totalisant 18 326.34 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2000073 à #C2000092, pour les comptes à payer au 08 avril 2020, pour une dépense totalisant 15 898.86 \$;

Initiales du Président
01273
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

QUE les chèques #D2000072 à #D2000112 émis pour les salaires nets payés durant le mois de mars 2020, totalisant une dépense de 18 326.34 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

035-20-04-08 **PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE BONSECOURS, LAWRENCEVILLE ET CANTON DE VALCOURT**

ATTENDU QUE par l'entente signée entre les municipalités le 16 juin 2005, la Régie est responsable de l'entretien et de l'inspection des bornes d'incendie ;

ATTENDU QUE la Régie veut renouveler pour une (1) année avec Aquatech son contrat de services professionnels pour l'inspection des bornes d'incendie des municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Canton de Valcourt ;

ATTENDU QU' Aquatech a présenté une proposition de services professionnels d'une durée de un (1) an pour l'entretien des réseaux d'alimentation en eau et l'inspection des bornes d'incendies des municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Canton de Valcourt, en référence au Code National de Prévention des Incendies du Canada, dont proposition portant le numéro 20200301 est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Régie accepte la proposition de services professionnels portant le numéro 20200301 selon les termes et conditions contenus à ladite proposition datée du 24 mars 2020 ;

QUE madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'acceptation de ladite proposition.

ADOPTÉE

036-20-04-08 **ENTENTE PRÉVOYANT LE MAINTIEN ET LA MODIFICATION DE L'ENTENTE CONSTITUANT LA RÉGIE**

ATTENDU QU' en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, les municipalités et ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Bonsecours, Racine, Lawrenceville et Maricourt ont signé le 16 juin 2005 un Protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : entente initiale); ;

ATTENDU QUE l'entente initiale avait une durée de quinze (15) ans qui vient à échéance en 2020 ;

Initiales du Président
01274
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie croit qu'il est dans l'intérêt des contribuables de maintenir l'entente constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie s'entend pour proposer aux municipalités parties à l'entente certaines modifications aux clauses et conditions établies dans l'entente initiale afin de garantir aux municipalités membres une plus grande équité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' approuver les modifications apportées à l'entente constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt et ces annexes, jointes à la présente résolution comme pour en faire partie intégrante ;

D' apporter les corrections demandées aux articles 13.1 et 13.2 séance tenante ;

DE transmettre aux municipalités membres ladite entente et ses annexes modifiant l'entente initiale, accompagnée d'un projet de résolution pour adoption à la séance du conseil municipal du mois de mai 2020.

ADOPTÉE

037-20-04-08 **MISE À PIED TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE le Québec fait face à une situation sans précédent relativement à la pandémie mondiale du Covid-19 ;

ATTENDU QUE certains postes sont ou seront touchés par un ralentissement ou un arrêt complet des activités ;

ATTENDU QUE cette situation se veut temporaire mais d'une durée indéterminée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder aux mises à pied jugées nécessaires et discutées en conseil, plus précisément mais sans limitation en ce qui a trait au secteur de la prévention.

ADOPTÉE

INCENDIE

INTERVENTIONS MARS 2020

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de mars 2020.

Initiales du Président
01275
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

038-20-04-08 **CONFIRMATION EN POSTE DE WILLIAM GORMAN**

ATTENDU QUE William Gorman a été embauché à titre de pompier en mars 2019 et soumis à une période de probation d'un an ;

ATTENDU QUE cette période de probation vient à échéance ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie et ses officiers recommandent sa confirmation en poste à titre de pompier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' accepter la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et de ses officiers et de confirmer en poste William Gorman à titre de pompier.

ADOPTÉE

ORGANIGRAMME DE LA BRIGADE

Suite à l'embauche du nouveau directeur du service de sécurité incendie en février dernier, l'organigramme de la brigade a quelque peu changé. Entre autres, le poste de directeur adjoint a été remplacé par un poste de chef aux opérations.

La secrétaire dépose au conseil l'organigramme de la brigade au 08 avril 2020.

RECRUTEMENT

Le directeur du service de sécurité incendie mentionne qu'il y a eu quatre départs au niveau de la brigade en 2019 et qu'en 2020 certains pourraient annoncer leur retraite. Le directeur propose que nous allions en appel de candidature pour palier à ces départs. Le conseil est en accord avec cette proposition.

PERMIS DE FEU

Conséquemment à la situation entourant la pandémie du Covid-19, le directeur du service de sécurité incendie a décrété récemment l'interdiction de tout type de feu à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire qu'il dessert.

039-20-04-08 **COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2020**

ATTENDU QUE chaque année, pour des raisons de sécurité, le service de sécurité incendie de Valcourt participe à la collecte des résidus domestiques dangereux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' autoriser la participation de deux (2) pompiers à cette activité qui aura lieu le 02 mai prochain ou à une date ultérieure compte tenu de la situation liée au Covid-19 et que ceux-ci soient rémunérés selon le taux horaire prévu au Manuel du pompier pour ce type d'activité ;

Initiales du Président
01276
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

D' autoriser la présence d'un camion sur les lieux de l'activité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

040-20-04-08 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE
AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS
ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire

Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS
DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT
PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS
QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*